

## MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

---

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 janvier 2021

---

**Conseillers présents** : KLINHOLFF Jean-Pierre, Maire

MARTEL Isabelle, HEMAIN Richard, BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne, HOUPLON Sylvain, RICHARD-MACCHIA Magali, adjoints.

DIAFERIO Juliette, MISEROUX Gérard, GRAILLE Elisabeth, SANCHEZ Jacqueline, REGGIANI Patrick, FERNANDEZ Patrick, MOULIN Laurence, KAPHAN Régis, MACCHIA Giovanni, BOUCHARD Florence, DOLLET Bertrand, GERMAIN Jean-Marc, ROCHEL Gilles, conseillers municipaux.

**Conseillers représentés** : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom, respectivement REGGIANI Jean Paul à KLINHOLFF Jean-Pierre, RAOUST Jean-Paul à KAPHAN Régis, BROGLIO Nello à DOLLET Bertrand et PILLET Murielle à ROCHEL Gilles

**Secrétaire de séance** : BOUCHARD Florence

---

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020**

Le compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **1. Dissolution du SIVOM les Adrets-Fréjus – Convention de liquidation**

Le SIVOM les Adrets Fréjus n'ayant plus lieu d'être, le conseil municipal, à la majorité de ses membres (18 votes pour – 5 abstentions), s'est prononcé dans un premier temps sur sa dissolution et a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la ville de Fréjus pour sa liquidation.

#### **2. Vente aux enchères – Décision de vente du véhicule de type Amarok**

Le Conseil Municipal a validé à la majorité de ses membres (18 votes pour, 5 votes contre), la vente du véhicule Pick-up VOLKSWAGEN Amarok immatriculé CV-235-LK au prix de 18 000 € suite aux enchères publiques adoptées par le conseil municipal dans sa délibération du 3 septembre 2020.

#### **3. Reversement de dons au CCAS de Tende**

Suite au passage de la tempête Alex dans les Alpes Maritimes, la commune a décidé de récolter des dons sur la régie services divers et de les reverser au CCAS de la commune de Tende A ce jour, la somme de 870,00 € a été collectée pour aider les sinistrés. Le conseil municipal à l'unanimité de ses

membres a officialisé le reversement prévu au CCAS de Tende pour aider des familles sinistrées. Celui-ci devra nous tenir informés de l'utilisation des dons.

#### **4. Fontsante : Confirmation de l'opposition de la commune des Adrets.**

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres a marqué, par cette délibération, son opposition au projet de décharge Valorpôle porté par la commune de Callian sur le site de Fontsante ceci dans le but de défendre l'intérêt de tous les Adréchois.

#### **5. Approbation du pacte de gouvernance de la CAVEM**

La présente délibération avait pour objet de présenter au Conseil Municipal le pacte de gouvernance de la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée.

Ce pacte réaffirme les fondamentaux de la gouvernance intercommunale mais va au-delà du seul aspect réglementaire et institutionnel en formalisant les ambitions de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) et le projet politique qui sera porté durant cette mandature.

Ce document a été adopté à l'unanimité par les membres de l'assemblée délibérante.

#### **6. Création d'un poste permanent de technicien territorial**

Le conseil municipal a approuvé à la majorité de ses membres (18 votes pour et 5 contre), la création d'un poste permanent de technicien territorial pour renforcer le service urbanisme. Cette délibération vient abroger celle du 22 octobre 2020 qui portait la création d'un poste équivalent mais pour une période de 6 mois.

#### **7. Protocole d'accord fixant la répartition des charges de fonctionnement des écoles entre la Commune de Fréjus et la Commune des Adrets de l'Estérel**

Lorsque les écoles publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, le remboursement des charges de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Le précédent protocole liant les deux communes ayant pris fin en juillet 2020, il convient de régulariser cette situation par la mise en place d'un nouveau protocole entre la commune de Fréjus et la Commune des Adrets de l'Estérel en les mêmes termes que le précédent.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité de ses membres ce protocole.

#### **8. Demande de subventions – Opérations d'investissement année 2021**

Cette délibération, approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés, vise à solliciter les financeurs potentiels de la commune dans ses opérations d'investissement pour l'année 2021. A savoir, l'Etat, le Département, la Région PACA, les fonds Européens de la CAVEM et autres EPCI.

Ces opérations portent sur :

- **La sécurité de nos infrastructures** et de nos écoles notamment la sécurisation des accès du cimetière, du jardin d'enfant et de la passerelle des écoles pour un montant total de **52 600 € HT**.
- **L'accessibilité** avec l'aménagement devant la Mairie et la création d'un bureau d'accueil pour les personnes à mobilité réduite. Et l'ajout d'une rampe amovible à l'école élémentaire pour un montant total de **18 600 € HT**.

- **Les travaux de transition énergétique des bâtiments publics et scolaires** avec la rénovation énergétique de l'école maternelle et la police municipale, le remplacement des fenêtres et portes des bâtiments publics (local associatif, presbytère, maison d'accueil des randonneurs, bâtiment de la poste, maison des associations et du temps libre) pour un montant total de **152 800 € HT**.
- **L'accès au numérique** par la création d'infrastructures adaptées afin de limiter les rayonnements sans fils, réduire la fracture numérique dans les écoles et contribuer aux engagements « Ambitions 2024 » de l'éducation nationale pour un montant de **15 000 € HT**.
- **L'attractivité territoriale scolaire, la jeunesse, les sports et tourisme** par l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique et la réfection d'une maison d'accueil public pour les circuits pédestres pour un montant de **363 000 € HT**.

#### **9. Fonctionnement du Conseil Municipal – Remplacement d'une conseillère dans les commissions.**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité de ses membres la nouvelle organisation des commissions municipales suite à la démission de Madame Isabelle BOISSENIN et son remplacement par Monsieur Jean-Marc GERMAIN.

#### **10. Questions diverses**

Sans objet

-----

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le mercredi 20 janvier 2021 à la porte de la Mairie et mis en ligne sur le site internet de la Mairie conformément aux dispositions de l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Jean-Pierre KLINHOLFF

*Pandelezahra E. Bousso*

